Le CAUE et les communes

Architecture, aménagement, paysage, urbanisme et environnement



Le CAUE des Deux-Sèvres ...

La qualité du patrimoine bâti et la diversité des paysages font partie des richesses du département des Deux-Sèvres. Du nord au sud, il est possible d'admirer des détails architecturaux, de fréquenter des places attrayantes et de sillonner des vallées verdoyantes. Ce ne sont là que quelques éléments qui nous donnent envie de partager ce territoire

En tant qu'élus, vous êtes des acteurs de premier plan sur les questions de l'aménagement et de la construction. Vous devez répondre à de multiples enjeux : les besoins des populations, l'adaptation aux mutations des modes de vie, la réponse aux exigences de la société et la préservation de l'environnement. Être élu c'est aussi anticiper les évolutions futures, s'investir pour apporter les services nécessaires à la qualité de vie des habitants et donc bâtir des projets.

Chaque projet est unique car il répond à une demande précise sur un territoire donné, il n'existe pas de modèle. Il doit être conforme aux règles qui régissent la maîtrise d'ouvrage publique avec des responsabilités importantes et des processus relativement complexes.

Parmi les nombreux outils que met le Département à disposition des communes, le CAUE est à même de répondre à ces enjeux. Fort de son expérience, de sa connaissance du territoire et de la réglementation, il vous aidera à concrétiser votre projet. Quel que soit le projet, modeste ou non, le CAUE est en mesure de vous conseiller et vous accompagner jusqu'au choix de professionnels privés lorsque nécessaire.

Les projets communaux participent à la vitalité de notre territoire, en contribuant au développement d'une économie de la construction et de l'aménagement. Mais avant tout, ce sont les projets de qualité, créatifs, utiles et respectueux, qui enrichissent notre cadre de vie et renforcent l'attractivité de notre département.





Claire Paulic. Présidente du Conseil. d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres



Le CAUE 79

Organisme créé à l'initiative du Conseil départemental, il a pour vocation de promouvoir le cadre de vie et la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale

Il effectue sur le territoire des Deux-Sèvres des missions de formation, sensibilisation et conseils, aux collectivités comme aux particuliers.

Il est financé en partie par une contribution du Conseil départemental sur la Taxe d'aménagement.

Les communes et le CAUF 79

- 1/3 de l'activité du CAUF 79 est à destination des communes
- En 2018, le CAUE 79 a traité 80 dossiers pour 55 communes.
- 2/3 des communes qui font appel au CAUF 79 ont moins de 2000 habitants

... Et les communes

"Quand faut-il recourir à un architecte ? Que fait un paysagiste ? Comment décider d'un projet sans connaître l'enveloppe financière ? Peut-on passer des commandes en direct ? "

Un cadre complexe pour les communes

Des projets variés

La diversité des projets qui doivent être menés par les communes requièrent des connaissances pluridisciplinaires (architecture, aménagement, urbanisme et paysage).

Une réglementation en évolution constante

Le cadre législatif est évolutif et complexe (code des marchés publics, loi MOP). Les nouvelles obligations (économie d'énergie, «Zéro phyto», etc.) exigent de se mettre aux normes.

Des budgets contraints

La situation financière des communes, parfois délicate, nécessite de prioriser et choisir, mais aussi d'être imaginatif afin de faire bien avec peu.

Une volonté de participation

La volonté croissante des habitants de comprendre, échanger et parfois participer au projet public, demande une préparation en amont.

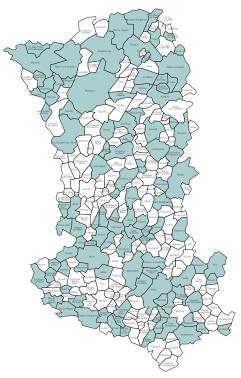
Le CAUE 79 est à leurs côtés

Un regard de professionnels

Le CAUE 79 propose aux élus une analyse d'architectes ou de paysagistes afin qu'ils puissent affiner leurs projets, hiérarchiser les priorités et respecter la réglementation. Selon les cas, il peut les conseiller ou les accompagner pour recourir à des professionnels privés.

Une attention particulière

Que le projet soit modeste ou plus important, le CAUE 79 y portera la même attention, en privilégiant la qualité et l'adéquation entre la réponse et les besoins exprimés par les élus et les habitants.



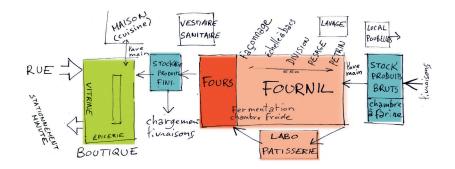
Les communes accompagnées par le CAUE 79, de 2016 à 2018



Visite pour un projet de réaménagement de cimetière à Verruves.

Bâtiment

Un préau, une salle des fêtes, une maison de santé, une extension de mairie, des vestiaires, une école, une maison des associations, une transformation de maison en locatifs, une boulangerie, etc.



Organigramme d'une boulangerie à Épannes - Y. Le Diméet (CAUE79)

Le CAUE vous conseille et vous accompagne

Construire ou réhabiliter un bâtiment est une création architecturale qui affecte l'environnement et modifie le cadre de vie. Les enjeux sont variés : gestion et évolution du patrimoine, maîtrise des coûts, etc. Le CAUE 79 peut apporter des avis très ponctuels sur les possibilités de transformations offertes par un bâtiment ou encore vous accompagner sur des projets plus structurants.



Mots clés

- économie d'énergie
- coût global
- qualité d'usage
- patrimoine
- accessibilité
- adaptabilité

Réhabilitation et extension d'école

Une commune veut transformer un préau en salle de motricité et proposer un nouvel espace couvert au sein de la cour d'école. Le bâtiment est de style traditionnel, en cœur de bourg. Elle fait appel au CAUE 79. Le parcours est le suivant :

- Visite des locaux avec l'architecte-conseiller.
- Remise d'un Conseil Ponctuel :
 - Proposition d'un emplacement pour le préau et suggestion de compléter le projet par le traitement de certaines salles de classes et dortoir.
 - Information à la commune de la marche à suivre pour mener à bien son projet.
- Convention Accompagnement Simple :
 - Remise d'un cahier des charges qui comprend l'inventaire précis des besoins, des recommandations architecturales, techniques, et la définition de la mission.
 - Choix avec la commune d'une procédure simplifiée de sélection de la maîtrise d'œuvre.
 - Remise à la commune du règlement de consultation

Espace public

Une place publique, une traversée de bourg, une zone de stationnement, une rue, un parvis devant une église, une liaison piétonne, des abords d'une salle des fêtes, une cour d'école, etc.



Aménagement des abords de la salle des fêtes de Saint-Médard, É. Henriot (CAUE79)

Le CAUE vous conseille et vous accompagne

Les espaces publics sont les lieux où se jouent à la fois l'économie, la convivialité et l'identité de la commune. Le CAUE peut vous accompagner sur des réflexions globales d'aménagement, ou vous conseiller sur des projets plus modestes, comme le traitement des abords de votre salle des fêtes ou la création d'une liaison piétonne.



Mots clés

- lien social
- perméabilité des sols
- sécurité
- attractivité
- accessibilité
- mixité des usages

Réaménagement de centre-bourg

Une commune a pour projet la transformation de sa place centrale, qui a perdu son identité. Elle se pose des questions sur le périmètre d'étude et sur la participation des habitants au projet. Elle fait appel au CAUE. Le parcours est le suivant :

- Visite du site avec le paysagiste-conseiller.
- Remise d'un conseil ponctuel :
 - Examen de la demande et proposition d'un périmètre d'étude.
 - Information sur les différents degrés de concertation possibles.
- Convention accompagnement complet :
 - Remise d'un cahier des charges comprenant l'analyse du contexte urbain et la définition des objectifs et les particularités à prendre en compte.
 - Proposition de découpage de la mission en tranches, avec deux ateliers participatifs.
 - Choix d'une procédure de sélection de la maîtrise d'œuvre avec un comité de pilotage.
 - Remise à la commune du règlement de consultation et participation au jury.

Habitat

Un nouveau quartier, un logement social, un lotissement, une dent creuse à investir, un habitat groupé pour personnes âgées, un éco-quartier, etc.



Projet d'habitat groupé à Brétignolles , Y. Le Diméet (CAUE 79)

Le CAUE vous conseille et vous accompagne

Accueillir de nouveaux habitants ou maintenir la population en place est une ambition commune à toutes les municipalités. Pourtant, réussir la greffe d'un nouveau quartier ou offrir des logements de qualité aux personnes âgées n'est pas évident. Le CAUE peut vous informer sur les procédures à engager, vous sensibiliser sur les enjeux de la qualité ou encore vous apporter un retour d'expérience.



Mots clés

- mixité fonctionnelle et sociale
- qualité de vie
- densité
- opportunité foncière
- schéma de voirie
- liaisons douces

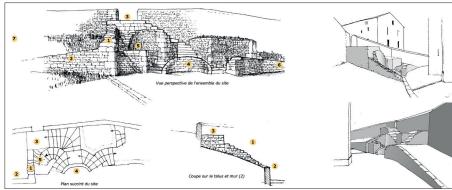
Habitat pour personnes âgées

Une commune est propriétaire d'un ensemble immobilier à proximité d'un ÉHPAD. Elle souhaite y aménager des logements pour personnes âgées. Elle fait appel au CAUE. Le parcours est le suivant :

- Visite des bâtiments avec l'architecteconseiller
- Remise d'un conseil ponctuel :
 - Rapides simulations en plan qui révèlent que le bâtiment ne se prête pas à ce type d'opération (configuration et accessibilité).
 - Évaluation d'autres sites potentiels.
- Nouveau terrain retenu par la collectivité.
- Remise d'un conseil complet :
- Évaluation des atouts et des contraintes : orientation, liens physiques et visuels avec le bourg, accès, etc.
- Définition de premiers éléments de programmation à mettre en exergue pour valider le choix.
- Indication de la marche à suivre pour mener le projet.

Patrimoine

Un ancien lavoir, un puits à restaurer, des murets de pierre sèche à relever, une couverture d'un vieux moulin à réhabiliter, etc.



Rénovation escaliers - Saint-Romans-les-Melle - Ph. Heidet (CAUE 79)

Le CAUE vous conseille et vous accompagne

La réhabilitation du patrimoine permet de lui redonner un usage, une fonction ou tout simplement de renforcer l'identité de la commune. Le CAUE 79 peut conseiller la commune pour réhabiliter ce patrimoine, tant sur les techniques à mettre en œuvre que sur la procédure à suivre. Parallèlement, le CAUE 79 peut sensibiliser la population à la richesse du patrimoine bâti de la commune.



Lavoir de la Chesnaye, Sainte-Néomaye / Réhabilitation par l'Association Intermédiaire du Saint-Maixentais sur les conseils de Yann Le Diméet, architecte-conseiller

Mots clés

- identité locale
- architecture et paysage
- qualité des matériaux
- respect
- accessibilité
- modernité

Réhabilitation d'un lavoir

Une commune souhaite réhabiliter un lavoir. Elle porte une attention particulière à la qualité du bâti et à l'environnement proche du bâtiment. Elle fait appel au CAUE. Le parcours est le suivant :

- Visite des lieux avec l'architecteconseiller.
- Remise d'un conseil ponctuel :
 - Examen de la faisabilité et schéma.
 - Proposition d'un conseil spécifique pour la poursuite du projet.
- Remise d'un conseil spécifique :
 - Liste des éléments à prendre plus particulièrement en compte pour le chantier (matériaux, mise en œuvre, etc.).
 - Conseils donnés sur place lors de rendez-vous de chantier.

Fleurissement

Une stratégie de fleurissement, une végétalisation de cimetière, une reconversion d'un terrain de football, un traitement des lisières urbaines, etc.

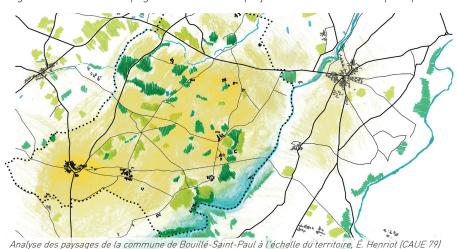




Cimetière de Belleville, conseil du CAUE 79

Le CAUE vous conseille et vous accompagne

Planter est une action d'aménagement qui participe au bien-être des habitants. Le végétal, matière vivante, est l'un des éléments privilégié d'une intervention globale qualifiant mieux l'espace urbain. Il permet de faire un lien avec le paysage, de structurer la ville, et d'embellir l'espace. Le CAUE 79 peut vous aider à choisir des végétaux ou vous accompagner à concevoir un projet de valorisation de l'espace public.



Mots clés

- plantes vivaces
- zéro-phyto
- essences locales
- embellissement
- alternance des floraisons
- gestion différenciée

Fleurissement d'un bourg

Une commune souhaite s'engager dans une démarche durable de fleurissement et de gestion de ses espaces-verts, et être conseillée sur les ambiances végétales à valoriser. Son parcours avec le CAUE 79 est le suivant :

- Visite du site avec le paysagiste-conseiller.
- Remise d'un conseil ponctuel :
 - Identification des caractéristiques des espaces plantés et des enjeux pour révéler le caractère paysager du bourg.
 - Proposition d'une stratégie.
- Remise d'un conseil spécifique :
 - Analyse complète des paysages.
 - Hiérarchisation des espaces à fleurir ou à gérer de manière plus raisonnée pour un projet global de fleurissement cohérent.
 - Illustration des ambiances.
- Convention accompagnement spécifique :
 - Cartographie des différents secteurs à fleurir ou à planter.
 - Zoom sur les secteurs et réalisation de « fiches-actions » sur les principales opérations à réaliser par la commune (conseils sur le choix des végétaux, etc.).

Les autres missions: formation et sensibilisation

La formation et la sensibilisation sont des missions statutaires des CAUE. Un large éventail d'actions est proposé aux élus, agents, mais aussi aux jeune et grand publics.

La formation

Certaines formations sont destinées aux élus, agents des communes ou intercommunalités. Un principe prévaut : proposer un contenu en adéquation avec les préoccupations actuelles des élus et les besoins du terrain (voir exemples ci-dessous).

• « Aménagements des cimetières » , formation élus et agents

Cette journée de formation est consacrée à l'aménagement et l'entretien des cimetières. Différents temps la composent : un apport de connaissances, une visite commentée et des ateliers thématiques qui permettent aux participants d'échanger autour des problématiques qui les concernent.

« Les bases de l'urbanisme » , formation élus et agents

L'objectif est de transmettre les bases de connaissance nécessaires à la compréhension des enjeux de l'urbanisme en général et, du PLUi et du SCoT en particulier. La formation s'adresse avant tout aux nouveaux élus ainsi qu'à ceux n'ayant jamais participé à l'élaboration d'un document d'urbanisme sur leur territoire communal.

La sensibilisation

L'objectif des actions de sensibilisation est d'observer son cadre de vie, afin de mieux le comprendre et devenir à terme un acteur éclairé et conscient pour son évolution harmonieuse (voir exemples ci-dessous).

« Habiter la campagne » , lecture de paysage grand public

Construire, réhabiliter, aménager : chaque action individuelle ou collective modifie et transforme le cadre de vie. Afin que ces transformations soient ajustées et adaptées, il est important de bien connaître et comprendre son architecture et son paysage. Cette matinée a été organisée en deux temps : un exposé suivi d'une lecture de paysage.

« La maison » , atelier jeune public

L'atelier compte 6 séances avec les enfants. C'est initiation des plus petits à l'architecture, par le biais de l'habitat, notion universelle et facilement préhensible. Le CAUE 79 forme les intervenants et leur confie un kit pédagogique complet, composé de multiples outils. Cet atelier peut être utilisé en temps scolaire ou extra-scolaire.



Formation « Aménager les cimetières », Bressuire.



Formation « les bases de l'urbanisme », Saint-Maixent-L'École.



Lecture de paysage « Habiter la campagne » Azay-le-Brûlé.



Atelier Jeune public « La maison », écoles maternelles

Votre projet

« Faut-il que je sois adhérent pour être accompagné par le CAUE 79 ? Comment solliciter ses services ? Est-ce payant ? À quoi cela m'engage ? Comment faire si mon projet n'est pas encore trés défini ? »

Votre parcours

La démarche

La commune sollicite le CAUE 79 et un conseiller vient sur place. Il produit un premier document de conseil. Si le projet le nécessite, le CAUE 79 propose ensuite à la commune un parcours pour conduire au mieux son projet.

Le parcours

Tous les projets sont différents, certains nécessitent un simple conseil et d'autres une intervention plus complète du CAUE 79. Chaque parcours est adapté au projet, il est défini par des étapes successives, afin que la démarche soit progressive.

Nos modes d'intervention

Les conseils

Première étape du parcours, les conseils concernent la définition du projet. Ils comprennent souvent un état des lieux, un diagnostic et une analyse des besoins. Le premier conseil est sans participation financière pour toutes les communes, adhérentes ou non. Les suivants sont également sans participation pour les communes adhérentes.

Les accompagnements

Les accompagnements portent sur l'aide à la consultation de professionnels privés ou sur le recours à des démarches expérimentales. Ils font l'objet d'une convention avec une contribution de la commune, sous forme de forfait. Pour les communes adhérentes, le coût des accompagnements est réduit de moitié.

La méthode

L'intervention du CAUE 79 se fait en plusieurs étapes. A chacune d'elles, un document écrit et graphique est remis aux élus, reprenant les préconisations du CAUE. Lorsque le CAUE accompagne la commune pour une consultation de professionnels, le document est complété de modèles administratifs (règlement de consultation par exemple).

Les principes

- Toutes les communes peuvent faire appel au CAUE 79.
- Les communes prennent contact par téléphone ou courriel.
- L'adhésion n'est pas obligatoire mais les communes adhérentes sont favorisées.
- Le CAUE intervient en amont du projet : plus il est appelé tôt, plus ses conseils sont efficaces

Les valeurs

- Les conseillers ne dictent rien : la commune reste maître de son projet.
- Les conseillers apportent un regard indépendant et neutre sur le projet.
- Le recours au CAUE ne remplace pas la nécessité de solliciter des professionnels privés, dans un second temps.

Partenariat iD79

ID79, l'agence technique départementale des Deux-Sèvres peut également, selon les projets, solliciter les compétences et savoirfaire des architectes et paysagistes du CAUE : les deux structures travaillent ainsi en complément au service d'un projet.

Généralement un conseil élaboré sera alors rédigé en commun par les deux structures et remis à la commune. Selon les cas, un conventionnement sera proposé par la suite, soit avec iD79, soit avec le CAUE 79.

Les architectes et paysagistes du CAUE 79

L'équipe du CAUE 79 est principalement composée de professionnels de la construction et de l'aménagement.



Sandra Benhamo Paysagiste conseillère



Philippe Heidet Architecte conseiller



Évelyne Henriot Paysagiste conseillère



Yann Le Diméet Architecte conseiller



Morgan Le Bot Architecte conseillère



Delphine Page Directrice Architecte

Les compétences professionnelles

Architecture, urbanisme et paysage

Diplômés d'écoles d'architecture et du paysage, les conseillers sont à l'écoute des élus pour orienter au mieux leur demande. Ils ont pour ambition de transmettre leurs connaissances techniques et juridiques en l'adaptant à votre projet.

Interdisciplinarité

La diversité des profils des salariés du CAUE permet de croiser les regards et d'enrichir les réflexions, notamment grâce à la double compétence, architecte et paysagiste. Par exemple, un projet de réhabilitation peut amener à réfléchir sur le traitement des espaces publics attenants.

Dans les Deux-Sèvres

Capitalisation

Depuis des années, le CAUE accompagne les communes avec des demandes très diverses. Il capitalise toutes ces expériences et les met au profit des élus. Les réflexions conduites à travers le département au cours des années précédentes peuvent enrichir la commande des élus.

Connaissance du territoire

Forts de leur expérience du terrain, les conseillers connaissent parfaitement l'architecture et les paysages des Deux-Sèvres. Chaque territoire a ses spécificités dont il faut tenir compte pour un projet d'architecture, d'aménagement ou de végétalisation.



Visite de Saint-Am<mark>and-sur-Sèvre avec l</mark>e maire de la commune et un architecte-conseiller du CAUE 79.

Pôle Conseil Guides





Maison du Département Mail Lucie Aubrac CS 58880 79028 NIORT Cedex

contact: 05 49 28 06 28 - caue@caue79.fr www.caue79.fr

© Sauf mention particulière, l'ensemble des documents et photos est la propriété du CAUE 79.

